



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2022 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE  
L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Jean Comtois, président  
Monsieur Christian Charron, vice-président  
Madame Christine Beaudette, déléguée  
Monsieur Eric Westram, délégué  
Monsieur Patrick Archambault, représentant  
Monsieur Michel Milette, représentant  
Madame Lori Doucet, représentante  
Madame Mélissa Monk, représentante

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion  
Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

2022-11-143

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 30**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 40**.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-11-144

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;



No de résolution  
ou annotation

- 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 octobre 2022;
- 3.2 APPROBATION – Calendrier des réunions du conseil d'administration – Année 2023;
4. Direction générale;
  - 4.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – Appel d'offres public – Contrat de services pour l'entretien mécanique correctif et préventif du parc automobile de la Régie;
  - 4.2 OCTROI D'UN CONTRAT – Gré à gré – Services professionnels – Porte-parole en négociations policières;
  - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente avec la Sûreté du Québec – ACCÈS Cannabis;
  - 4.4 AUTORISATION DE JOINDRE UN REGROUPEMENT D'ACHATS – Regroupement d'achats du CAG-UMQ – Pneus 2023-2026;
  - 4.5 Départ à la retraite – M. Martin Charron, inspecteur
  - 4.6 ADOPTION – Nouvel organigramme (Octobre 2022)
5. Technologies;
  - 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Renouvellement du contrat de service – Applications policières – Emergensys Solutions inc.;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Octobre 2022;
  - 6.2 Ratification – Embauche – Technicien informatique et gestion de la preuve numérique;
  - 6.3 Départ à la retraite – Mme Chantal Lefebvre, préventionniste-enquêtrice, matricule 151;
  - 6.4 Démissions – Policier, policière – Statuts à l'essai;
  - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettres d'entente no 3 (renouvellement), 7 et 8 – SCFP;
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2022;
  - 7.3 APPROBATION – Liste des virements budgétaires de plus de 25 000 \$;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRÉTARIAT CORPORATIF



No de résolution  
ou annotation

2022-11-145

### 3.1

#### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 octobre 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

**APPUYÉ** par Christine Beaudette

et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2022 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

### 3.2

2022-11-146

#### APPROBATION – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2023

**CONSIDÉRANT** l'article 2 du règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville qui énonce que le conseil tient ses assemblées ordinaires le troisième (3e) mercredi de chaque mois à 11 h ou à toute autre époque qu'il peut fixer par résolution;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 d) de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie (2013-2023);

**ATTENDU QUE** pour l'année 2023, le conseil désire fixer les dates de tenue des assemblées ordinaires comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	19 janvier	9 h
jeudi	16 février	9 h
jeudi	23 mars	9 h
jeudi	20 avril	9 h



No de résolution  
ou annotation

jeudi	18 mai	9 h
jeudi	15 juin	9 h
jeudi	6 juillet	9 h
jeudi	24 août	9 h
jeudi	21 septembre	9 h
jeudi	19 octobre	9 h
jeudi	16 novembre	9 h
jeudi	14 décembre	9 h

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE FIXER** les dates de tenue des assemblées ordinaires pour l'année 2023  
comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	19 janvier	9 h
jeudi	16 février	9 h
jeudi	23 mars	9 h
jeudi	20 avril	9 h
jeudi	18 mai	9 h
jeudi	15 juin	9 h
jeudi	6 juillet	9 h
jeudi	24 août	9 h
jeudi	21 septembre	9 h
jeudi	19 octobre	9 h
jeudi	16 novembre	9 h
jeudi	14 décembre	9 h

Les assemblées se tiendront à l'hôtel de ville de Lorraine.

#### 4. DIRECTION GÉNÉRALE

##### 4.1

2022-11-147

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN MÉCANIQUE CORRECTIF ET PRÉVENTIF DU PARC AUTOMOBILE DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** le 21 septembre 2022, la Régie lançait un appel public d'offres quant au contrat de services visant l'entretien mécanique correctif et préventif du parc automobile de la Régie (contrat de trois (3) ans plus deux (2) années optionnelles, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2027);



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs ont déposé leurs soumissions au plus tard le 14 octobre 2022, à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;

**ATTENDU QU'**à l'ouverture des soumissions à laquelle ont assisté deux (2) témoins, les soumissionnaires et les montants soumissionnés suivants ont été déclarés à haute voix et notés par la secrétaire corporative adjointe;

Soumissionnaires	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Conceptions Solutions SPIN (Centre de l'auto Rosemère)	205 081,91 \$
Auto Plus J. F. Hamel inc.	336 939,55 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'ADJUGER** le contrat de services pour l'entretien mécanique correctif et préventif du parc automobile de la Régie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conceptions Solutions SPIN (Centre de l'Auto Rosemère), selon la soumission déposée (contrat de trois (3) ans plus deux (2) années optionnelles, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2027), pour un montant approximatif de 205 081,91 \$ (taxes incluses) en fonction des prix unitaires soumis pour les services qui seront réellement rendus, sur présentation des pièces justificatives détaillées;

**QUE** le contenu du document d'appel d'offres, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la Régie et *Conceptions Solutions SPIN (Centre de l'Auto Rosemère)*;

**QUE** sur réception de la présente résolution, le contrat devienne complet sans autre formalité ou avis;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires;

**D'AUTORISER**, le cas échéant, le directeur des services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-24.*

#### **4.2**

2022-11-148

**OCTROI D'UN CONTRAT – GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – PORTE-PAROLE EN NÉGOCIATIONS POLICIÈRES**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** le Règlement no 9 sur la gestion contractuelle de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 11.2 du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, l'octroi d'un contrat de gré à gré dont la valeur varie entre 50 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public et dont l'objet vise les services professionnels d'un porte-parole en négociations policières;

**D'OCTROYER** à Me Marie-Claude Perreault de la firme MCPERREULT avocate conseil inc. un contrat de gré à gré visant les services professionnels d'un porte-parole en négociations policières;

**D'AUTORISER** à cet effet une dépense approximative de 80 000 \$ (taxes incluses) à cette fin (320 heures de travaux estimés à 250 \$ de l'heure);

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires;

**D'AUTORISER** la directrice – Affaires corporatives à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-25.*

**4.3**

2022-11-149

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ACCÈS CANNABIS**

**ATTENDU QUE** l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, c.M-19.3) confie au ministère de la Sécurité publique, notamment le mandat d'assurer l'application des lois relatives à la police et de favoriser la coordination des activités policières;

**ATTENDU QUE** pour poursuivre la lutte contre les activités illégales de contrebande au Québec, le gouvernement du Québec a créé le programme d'action concertée contre l'économie souterraine (ACCES);

**ATTENDU QUE** les activités menées dans le cadre du programme ACCES constituent une stratégie de répression des plus efficaces et efficaces pour lutter contre les activités illégales de contrebande en misant, notamment, sur la concertation des activités et des pratiques policières de plusieurs corps de police;

**ATTENDU QUE** la Régie a accepté, en tant que corps de police municipal, de mettre une ressource policière à la disposition du Service des enquêtes sur la contrebande de la Sûreté du Québec dans le cadre du programme ACCÈS Cannabis, ci-après le « Service ».





No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite maintenir sa participation et contribution aux opérations du Service;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent convenir par la présente d'une entente de Prêt de services prévoyant l'affectation d'un membre policier de la Régie, exclusivement au Service. Les policiers déjà affectés au Service continuent d'y être affectés, mais suivant les modalités de la présente entente de Prêt de services à compter du 20 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente intitulée *Entente de prêt de services dans le cadre du programme Accès Cannabis*.

**4.4**

2022-11-150

**AUTORISATION DE JOINDRE UN REGROUPEMENT D'ACHATS –  
REGROUPEMENT D'ACHATS DU CAG-UMQ – PNEUS 2023-2026**

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la Régie adhère au nouveau regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**ATTENDU QUE** cette adhésion permettra à la Régie d'obtenir des économies sur l'achat de pneus en participant à ce regroupement;

**ATTENDU QUE** la Régie a déposé un mandat « Participant » visant à l'engager envers le CAG-UMQ pour une période de trois (3) ans (2023-2026);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE RATIFIER** la participation de la Régie au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de pneus et ce, pour une durée de trois (3) ans;

**DE RATIFIER** l'adhésion de la Régie à l'appel d'offres de la CAG à cet effet;

**D'AUTORISER** le chef de service – Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

**4.5**

**2022-11-151 DÉPART À LA RETRAITE – M. MARTIN CHARRON, INSPECTEUR**



No de résolution  
ou annotation

**VU** la réception d'une lettre de M. Martin Charron, inspecteur, avisant la Régie de son départ à la retraite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Martin Charron, inspecteur, datée du 1<sup>er</sup> août 2022 (retraite effective le 1<sup>er</sup> avril 2023);

**DE CONFIRMER** la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

*Le conseil et la direction remercient M. Martin Charron, inspecteur, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.*

**4.6**

**2022-11-152 ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME (OCTOBRE 2022)**

**ATTENDU QU'EN** raison de modifications à la structure organisationnelle de la Régie, il y a lieu d'entériner un nouvel organigramme;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur à cet égard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'ADOPTER** le nouvel organigramme de la Régie (version octobre 2022);

**DE CRÉER** le poste d'assistant-directeur, tel qu'il apparaît au nouvel organigramme;

**DE PROMOUVOIR** monsieur Luc Larocque au grade d'assistant-directeur (les conditions salariales reliées à cette fonction sont celles prévues au répertoire des cadres);

**DE CRÉER** un nouveau poste d'inspecteur, tel que prévu au nouvel organigramme.

**5. TECHNOLOGIES**

**5.1**

2022-11-153

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – APPLICATIONS POLICIÈRES – EMERGENSYS SOLUTIONS INC.**





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de service des applications policières avec la compagnie Emergensys;

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3 paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

**CONSIDÉRANT** la nature du contrat concerné;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du chef de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications policières entre la Régie et la compagnie Emergensys Solutions inc. pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 95 258,08 \$ taxes incluses;

**D'AUTORISER** la signature par le chef de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-210-11-414.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2022-21.*

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**6.1**

2022-11-154

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – SEPTEMBRE 2022**

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'octobre 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.*

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-22.*

**6.2**

2022-11-155

**RATIFICATION – EMBAUCHE – TECHNICIEN INFORMATIQUE ET GESTION DE LA PREUVE NUMÉRIQUE**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de technicien en informatique et gestion de la preuve numérique et l'affichage de ce poste en conséquence, conformément à la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** le processus entrepris pour l'embauche d'une personne à ce poste;

**VU** les recommandations du comité de sélection, d'autoriser l'embauche de M. Ghassen Dhouibi à ce poste ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de M. Ghassen Dhouibi au poste de technicien en informatique et gestion de la preuve numérique, et ce, à compter du 14 novembre 2022;

**QUE** son salaire et ses conditions de travail soient conformes à la convention collective en vigueur pour les employés civils – SFCP section locale 4708;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-190-00-141.

*La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-23.*

#### **6.3**

2022-11-156

#### **DÉPART À LA RETRAITE – MME CHANTAL LEFEBVRE, PRÉVENTIONNISTE-ENQUÊTRICE, MATRICULE 151**

**VU** la réception d'une lettre de Mme Chantal Lefebvre, préventionniste-enquêtrice, avisant la Régie de son départ à la retraite;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la lettre d'avis de retraite de Mme Chantal Lefebvre, préventionniste-enquêtrice, datée du 6 octobre 2022 (retraite effective le 1<sup>er</sup> février 2023);

**DE CONFIRMER** la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

*Le conseil et la direction remercient Mme Chantal Lefebvre, préventionniste-enquêtrice, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.*

#### **6.4**



No de résolution  
ou annotation

2022-11-157

## DÉMISSIONS – POLICIER, POLICIÈRE – STATUTS À L'ESSAI

**VU** la réception des lettres de Mme Stèphie B. Deslauriers et M. Cédric De Beaumont avisant la Régie de leur démission;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Stèphie B. Deslauriers, datée du 21 octobre 2022 (démission effective le 28 octobre 2022);

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de M. Cédric De Beaumont, datée du 15 octobre 2022 (démission effective le 1<sup>er</sup> novembre 2022);

*Le conseil et la direction remercient Mme Deslauriers et M. De Beaumont pour leurs services au sein de la communauté et leur transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de leurs nouveaux défis professionnels.*

### 6.5

2022-11-158

## AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRES D'ENTENTE NO 3 (RENOUVELLEMENT), 7 ET 8 – SCFP

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708* à propos du renouvellement de la lettre d'entente no 3 et du contenu des lettres d'entente no 7 et 8;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, du renouvellement de la lettre d'entente no **3** entre la Régie et *Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la prolongation du contrat à durée déterminée de Mme Catherine Murray Truchon, technicienne en travail sociale temporaire surnuméraire;

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **7** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la modification de l'horaire de travail des préposés aux télécommunications – statut auxiliaire à la centrale d'appel d'urgence;



No de résolution  
ou annotation

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **8** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet les modalités quant à la présence du syndicat dans le cadre des processus de sélection interne.

## **7. FINANCES**

### **7.1**

2022-11-159

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*

### **7.2**

2022-11-160

#### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – OCTOBRE 2022**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'octobre 2022 totalisant un montant de 793 327,30 \$.*

### **7.3**

2022-11-161

#### **APPROBATION – LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES DE PLUS DE 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la politique des variations et virements budgétaires, le conseil doit approuver les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'APPROUVER** les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus, détaillés à la liste annexée à la présente résolution.

## **8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.



No de résolution  
ou annotation

#### 9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

#### 10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

#### 11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

#### 12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

#### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

#### 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 46**.

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean Comtois  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE  
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
À L'ORIGINAL

PAR   
CE 19/12 20 22